

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 25 septembre 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 septembre 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absent(e)s excusé(e)s : Elise RÉGENT

Pouvoirs : Elise RÉGENT donne pouvoir à Karine LORGEUX

Secrétaire de séance : Karine LORGEUX a été élue secrétaire de séance.

2025-09-25-02 Avenant supplément de travaux Aménagement des rues de Crébonne, du Puits et Clos Bazin

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des rues de Crébonne, Clos Bazin et du Puits réalisé par l'entreprise CHARIER, des ajustements ont été nécessaires en cours de projet :

N° devis	Objet	Montant HT
Devis DEV25.135	Drainage logement N° 6 rue de Crébonne	880,00 €
Devis DEV25.045	Aménagement d'une écluse rue de l'Oust	20 032,94 €
Devis DEV25.103	Reprise enrobé rue de Fontaine d'Y	3 697,50 €
Devis DEV25.205	Reprise soubassement rue du puits	1 400,00 €
Devis DEV25.268	Réfection trottoir place de l'église	3 781,94 €
Devis DEV25.270	Monocouche rue du Clos Bazin 1	1 100,00 €
TOTAL		30 892,38 €

Cet ajout de prestations complémentaires a occasionné une modification des coûts initiaux nécessitant la signature d'un avenant d'un montant HT de : 30 892,38 € HT

Montant de l'avenant :

Taux de TVA : 20 %
Montant HT : 30 892,38 €
Montant TTC : 37 070,86 €
% d'écart introduit par l'avenant : 4,93 %

Nouveau montant du marché public :

Taux de TVA : 20 %
Montant HT : 657 602,72 €
Montant TTC : 789 123,26 €

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant N°1 annexé à la présente délibération et après en avoir délibéré à la majorité 14 voix pour – 1 abstention Lionel de BOUVIER:

- Approuve la signature de cet avenant ;
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Karine LORGEUX

